

Le prélèvement à la source, bombe à retardement pour le gouvernement

L'exécutif redoute autant les cafouillages que l'effet psychologique que représentera la baisse faciale des salaires entraînée par la réforme

LE MONDE | 07.08.2018 à 06h39 • Mis à jour le 16.08.2018 à 11h26 | Par [Benoît Floc'h](#)

Le ministre vous écrit. Ceux qui ont fait leur déclaration de revenus sur papier doivent recevoir ces jours-ci leur avis d'impôt. Deux nouveautés, cette année : le taux d'imposition sera précisé pour chaque contribuable et il sera accompagné d'une lettre du ministre de l'action et des comptes publics, Gérard Darmanin. Pour ceux qui ont déclaré en ligne, la missive arrivera à la rentrée. « *A partir de janvier 2019, écrit M. Darmanin, nous allons simplifier l'impôt en mettant en place le paiement de votre impôt à la source, c'est-à-dire au moment où vous toucherez vos revenus. (...) Cette réforme de modernisation de l'impôt et de simplification ne changera en rien le montant total de votre impôt.* »

Expliquer, expliquer encore... Car, à cinq mois de sa mise en œuvre, le prélèvement à la source reste potentiellement une petite bombe à retardement pour l'exécutif, qui craint autant les cafouillages entraînés par la réforme que l'effet psychologique que représentera la baisse faciale des salaires, en bas des fiches de paye. En effet, ce n'est plus le contribuable qui paiera son impôt sur le revenu avec un an de décalage, c'est dorénavant l'employeur qui le prélèvera directement sur le salaire pour le compte de l'administration. « *L'impôt s'adaptera chaque mois au montant du revenu versé* », vante le ministre.

L'administration fiscale est-elle prête ? « *Oui, tant du point de vue technique que pédagogique* », assure-t-on dans l'entourage de M. Darmanin. Deux phases de tests ont été conduites, à l'été 2017 et au printemps 2018, rappelle-t-on à Bercy, et « *40 000 agents ont été formés* ». Le 26 août, le gouvernement lancera « *une grande campagne de communication* », à la télévision et sur Internet.

« Erreurs à la marge »

Soucieux de déminer, l'exécutif continue par ailleurs d'ajuster le dispositif. Mardi 14 août, Gérard Darmanin a ainsi annoncé dans un entretien au *Courrier picard* que les entreprises de moins de vingt salariés pourraient déléguer à l'Urssaf la collecte et le reversement à l'Etat de l'impôt sur le revenu retenu à la source.

M. Darmanin évoque aussi l'épineux cas des 250 000 employés à domicile concernés par l'impôt. Ces derniers ne paieront pas d'impôt en 2019, mais ils pourraient payer deux fois leur dû en 2020, le temps de mettre en place un système adapté. « *Tout sera mis en œuvre pour qu'ils ne payent pas l'impôt deux fois en 2020* », assure le ministre. L'an prochain, ces employés à domicile pourront « *soit étaler leur paiement sur un ou deux ans, soit faire des acomptes* ». « *Nous étudions même la possibilité, en 2019, de les exempter d'impôt sur ces quelques centaines d'euros de revenu complémentaire* », ajoute-t-il.

Ces ajustements n'apaisent pas toutes les inquiétudes. « *Le prélèvement à la source n'est pas totalement opérationnel pour janvier 2019* », assure le sénateur Les Républicains Albéric de Montgolfier, spécialiste du dossier, qui suggère de « *repousser d'un an* » la réforme. « *La direction des finances publiques [à Bercy] fait tout ce qu'elle peut pour que cela fonctionne*, explique de son côté la secrétaire nationale à la CGT Finances publiques, Hélène Guerra. *Mais on craint que cela se passe mal. Les employeurs, qui vont maintenant devoir collecter l'impôt, n'ont pas tous mis à jour leurs logiciels. On a plusieurs remontées qui font état d'incohérences dans la transmission des données.* » A Bercy, on répond qu'il « *y aura sans doute des erreurs à la marge* » mais que « *cela ne sera pas de nature à gripper le système* ».

La syndicaliste craint également « *le chaos dans les services d'accueil* », alors qu'il y a déjà « *quatre heures d'attente* » dans certaines trésoreries. C'est notamment le cas dans des départements comme la Seine-Saint-Denis, où les fonctionnaires accueillent des citoyens souvent modestes, peu au fait des démarches administratives. « *Les usagers vont découvrir leur situation individuelle sans comprendre ce qui leur arrive* », poursuit M^{me} Guerra, qui évoque par exemple le cas de foyers qui n'auraient pas déclaré leurs revenus parce qu'ils sont non imposables. Par défaut, ceux-ci pourraient se voir appliquer un taux d'imposition. « *Dans l'intérêt des collègues et des contribuables*, assure-t-elle, *certains directeurs demandent de "bidouiller" et de faire comme si la déclaration avait été faite.* » M^{me} Guerra évoque également les petits retraités n'ayant pas su choisir le bon taux.

La perception que les Français auront de l'opération sera déterminante, même si le gouvernement espère que ces derniers apprécieront de pouvoir moduler leur impôt en fonction des événements de la vie. La bataille sera aussi technique, comme elle le fut il y a près de vingt ans pour déjouer le fameux « *bug de l'an 2000* », qui n'a finalement jamais eu lieu.